

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 20 décembre 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1637220A

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'intérieur, la ministre des outre-mer et le secrétaire d'Etat chargé du budget et des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 25-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des dommages causés par les inondations et coulées de boue (NOR : INTE1630434A) ;

Vu les avis rendus le 13 décembre 2016 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe phréatique, les mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique), les séismes et les vents cycloniques.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées, sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – Dans l'annexe I de l'arrêté du 26 octobre 2016 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue :

- pour le département des Yvelines : la commune de Chambourcy est ajoutée à l'annexe I suite à l'avis favorable rendu par la commission pour la période du 30 mai au 31 mai 2016 ;
- pour le département de la Somme : la commune de Rollot est supprimée de l'annexe I et transférée à l'annexe II suite à l'avis défavorable rendu par la commission pour la période du 23 juin 2016.

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 décembre 2016.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
L. PREVOST

*Le ministre de l'économie
et des finances,*
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur « assurances »,
T. GROH

La ministre des outre-mer,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des outre-mer,
A. ROUSSEAU

*Le secrétaire d'Etat
chargé du budget
et des comptes publics,*
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le sous-directeur,
V. MOREAU

ANNEXES

ANNEXE I

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Inondations et coulées de boue du 7 juin 2016

Commune de Parfondru (1).

Inondations et coulées de boue du 23 juin 2016

Communes de Gauchy, Neuville-Saint-Amand (1).

Inondations et coulées de boue du 22 juillet 2016

Commune de Parfondru (2).

DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 16 juin 2015

Commune d'Entrevennes (1).

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Inondations et coulées de boue du 15 septembre 2016

Commune de Mouans-Sartoux (3).

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 3 octobre 2015 au 4 octobre 2015

Commune de Cannes (1).

DÉPARTEMENT DE L' ARIÈGE

Inondations et coulées de boue du 28 mai 2016

Commune de Villeneuve-du-Latou (2).

DÉPARTEMENT DE L' AUBE

Inondations par remontée de nappe naturelle du 1^{er} juin 2016 au 21 juin 2016

Commune de Nogent-sur-Seine (1).

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Inondations et coulées de boue du 27 septembre 2016

Commune de Fuveau (1).

DÉPARTEMENT DU CANTAL

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 28 mai 2016

Commune de Lapeyrugue (1).

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

Inondations et coulées de boue du 13 septembre 2016

Commune de Cognac.

DÉPARTEMENT DU CHER

*Inondations et coulées de boue
du 29 mai 2016 au 31 mai 2016*

Commune d'Arpheuilles (1).

*Inondations et coulées de boue
du 29 mai 2016 au 1^{er} juin 2016*

Commune de Sainte-Montaine (1).

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Inondations et coulées de boue du 13 mai 2016

Communes de Boncourt-le-Bois (1), Villy-le-Moutier (3).

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Inondations et coulées de boue du 25 juin 2016

Commune de Lanans (1).

DÉPARTEMENT DE L'EURE

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 3 juin 2016 au 5 juin 2016*

Commune de Port-Mort (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 4 juin 2016 au 10 juin 2016*

Commune de Vernon (1).

DÉPARTEMENT DU GARD

Inondations et coulées de boue du 1^{er} octobre 2016

Commune de Saint-Gilles.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues
du 12 octobre 2016 au 14 octobre 2016*

Commune de Mèze.

Inondations et coulées de boue du 14 septembre 2016

Communes d'Aniane, Cournonterral, Montarnaud, Poussan, Saint-Paul-et-Valmalle (3).

Inondations et coulées de boue du 16 septembre 2016

Communes de Lunel-Viel, Marsillargues.

*Inondations et coulées de boue
du 12 octobre 2016 au 14 octobre 2016*

Communes de Béziers, Mèze, Saint-Gervais-sur-Mare (3).

Inondations et coulées de boue du 13 octobre 2016

Communes de Nézignan-l'Evêque, Pézenas.

*Inondations et coulées de boue
du 13 octobre 2016 au 14 octobre 2016*

Communes de Balaruc-les-Bains, Canet, Cazouls-lès-Béziers, Ceyras (5), Clermont-l'Hérault (5), Combailaux, Fabrègues, Montady, Montpellier, Poussan.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 12 septembre 2015 au 13 septembre 2015*

Communes de Lavalette (1), Lodève, Saint-Pierre-de-la-Fage (1).

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 18 octobre 2016

Commune de Laroque (1).

DÉPARTEMENT DU JURA

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 18 juin 2016

Commune de Choisey (1).

DÉPARTEMENT DU LOIRET

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 30 mai 2016 au 30 juin 2016*

Commune de Marigny-les-Usages (1).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Inondations et coulées de boue du 9 février 2016

Commune de Saint-Dizier.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 1^{er} janvier 2015 au 15 juillet 2016*

Commune de Farébersviller.

DÉPARTEMENT DU NORD

Inondations et coulées de boue du 23 juin 2016

Commune de Busigny (1).

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 4 juin 2016

Commune d'Eschbourg (1).

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Inondations et coulées de boue du 8 juin 2016

Commune de Richwiller (1).

Inondations et coulées de boue du 25 juin 2016

Commune de Richwiller (2).

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Inondations et coulées de boue du 13 mai 2016

Communes d'Allerey-sur-Saône, Allériot, Aluze (1), Chamilly (1), Charrecey (1), Crissey, Dennevy (1), Saint-Gervais-en-Vallière (2), Saint-Jean-de-Vaux (2), Saint-Léger-sur-Dheune (2).

*Inondations et coulées de boue
du 24 juin 2016 au 25 juin 2016*

Communes de Fontaines (2), Simard (1).

Inondations et coulées de boue du 25 juin 2016

Commune de Mercurey (2).

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Inondations et coulées de boue du 12 septembre 2016

Commune de Fréterive.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 15 avril 2015

Commune de Servon (1).

DÉPARTEMENT DES YVELINES

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 23 mai 2016 au 31 mai 2016*

Commune de Bazemont.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

*Inondations et coulées de boue
du 30 mai 2016 au 31 mai 2016*

Communes de Bonneuil-Matours, Trimouille (La) (1).

Inondations et coulées de boue du 31 mai 2016

Commune d'Antigny (1).

*Inondations et coulées de boue
du 31 mai 2016 au 1^{er} juin 2016*

Commune de Vicq-sur-Gartempe (1).

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

*Inondations et coulées de boue
du 29 mai 2016 au 31 mai 2016*

Commune de Villeblevin.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 1^{er} juin 2016 au 9 juin 2016*

Commune de Buno-Bonnevaux (1).

DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

Inondations et coulées de boue du 28 septembre 2016

Commune de Sainte-Luce.

ANNEXE II

Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Inondations et coulées de boue du 1^{er} mai 2015

Commune de Verrières.

DÉPARTEMENT DU CHER

*Inondations et coulées de boue
du 28 mai 2016 au 6 juin 2016*

Commune d'Ignol.

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Inondations par remontée de nappe naturelle du 13 mai 2016

Commune de Boncourt-le-Bois.

DÉPARTEMENT DU DOUBS

*Inondations et coulées de boue
du 28 mai 2016 au 29 mai 2016*

Commune de Tallenay.

DÉPARTEMENT DE L'EURE

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 1^{er} juin 2016 au 6 juin 2016*

Commune d'Authueil-Authouillet.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 1^{er} juin 2016 au 9 juin 2016*

Commune de Pressagny-l'Orgueilleux.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Inondations et coulées de boue
du 12 octobre 2016 au 13 octobre 2016*

Commune de Marsillargues.

*Inondations et coulées de boue
du 12 octobre 2016 au 18 octobre 2016*

Commune de Laroque.

DÉPARTEMENT DES LANDES

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 1^{er} juillet 2015 au 31 août 2015*

Commune d'Angresse.

DÉPARTEMENT DU LOIRET

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 28 mai 2016 au 30 juin 2016*

Communes de Saint-Jean-de-Braye, Semoy.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

*Inondations et coulées de boue
du 30 mai 2016 au 10 juin 2016*

Commune de Vittarville.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 15 octobre 2015 au 15 janvier 2016*

Commune de Méricourt.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 23 février 2016

Commune de Vaulx-Vraucourt.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 8 juin 2016

Commune de Bucquoy.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

*Inondations et coulées de boue
du 10 mai 2016 au 11 mai 2016*

Commune de Richwiller.

Inondations et coulées de boue du 25 juin 2016

Commune d'Aspach.

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Inondations et coulées de boue
du 15 avril 2016 au 30 juin 2016*

Commune de Marnay.

Inondations et coulées de boue du 13 mai 2016

Communes de Barizey, Bey, Châtenoy-en-Bresse, Farges-lès-Chalon, Fragnes-la-Loyère (création de la commune nouvelle de Fragnes-La Loyère en lieu et place des communes de Fragnes et de La Loyère), Givry, Jambles, Lans, Lessard-le-National, Moroges, Oslon, Rosey, Saint-Denis-de-Vaux, Saint-Désert, Saint-Martin-sous-Montaigu.

*Inondations et coulées de boue
du 13 mai 2016 au 14 mai 2016*

Communes de Chassey-le-Camp, Dracy-le-Fort, Mellecey, Mercurey, Remigny, Saint-Mard-de-Vaux.

Inondations et coulées de boue du 24 juin 2016

Communes de Chaintré, Prissé, Romanèche-Thorins.

*Inondations et coulées de boue
du 24 juin 2016 au 25 juin 2016*

Communes de Beauvernois, Bissey-sous-Cruchaud, Bray, Cersot, Chapelle-de-Guinchay (La), Charbonnières, Charnay-lès-Mâcon, Cortambert, Hurigny, Joncy, Moroges, Mouthier-en-Bresse, Rully, Saint-Huruge, Saint-Jean-de-Vaux, Saint-Mard-de-Vaux, Saint-Martin-Belle-Roche, Saint-Martin-sous-Montaigu, Saint-Vallerin, Sancé, Vaux-en-Pré.

Inondations et coulées de boue du 25 juin 2016

Communes de Barizey, Burzy, Collonge-en-Charollais, Curtil-sous-Burnand, Genouilly, Jambles, Mellecey, Pierre-de-Bresse, Saint-Clément-sur-Guye, Saint-Denis-de-Vaux, Saint-Désert, Saint-Martin-du-Tartre, Savigny-sur-Grosne.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Inondations et coulées de boue
du 30 mai 2016 au 1^{er} juin 2016*

Commune d'Etrépilly.

*Inondations et coulées de boue
du 6 juin 2016 au 7 juin 2016*

Commune de Saint-Léger.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 1^{er} juin 2016 au 2 juin 2016*

Commune de Coupvray.

DÉPARTEMENT DES YVELINES

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 18 juillet 2014 au 4 mai 2015*

Commune de Guerville.

DÉPARTEMENT DU TARN

Inondations et coulées de boue du 24 octobre 2016

Commune de Giroussens.

Inondations et coulées de boue du 25 octobre 2016

Commune de Taïx.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

Séismes du 28 avril 2016

Communes d'Ile-d'Elle (L'), Velluire.

DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

*Inondations et coulées de boue
du 28 septembre 2016 au 29 septembre 2016*

Commune d'Anses-d'Arlet (Les).

*Vents cycloniques
du 27 septembre 2016 au 29 septembre 2016*

Commune de Ducos.

*Vents cycloniques
du 28 septembre 2016 au 29 septembre 2016*

Communes d'Anses-d'Arlet (Les), François (Le), Lorrain (Le), Rivière-Pilote, Sainte-Luce.